

# LES MEMBRES DU C.I.O.

*(Lettre-circulaire d'Avery Brundage, président du Comité international olympique, aux membres du C. I. O., janvier 1954.)*

Le fait qui, peut-être, a le plus contribué au succès du mouvement olympique est la façon dont le Baron de Coubertin, son clairvoyant fondateur, a constitué le Comité international olympique, chargé de sa direction. Lui-même a personnellement choisi les membres du premier comité. Connus pour leur dévouement au mouvement olympique, ils étaient considérés comme les ambassadeurs du comité auprès de leurs pays respectifs. En général, de condition indépendante, ils étaient sans attache aucune avec la politique. Ils avaient été choisis pour leurs larges vues internationales et pour leur parfaite liberté, tant au point de vue économique que politique. On pouvait s'en remettre à eux pour appuier, même contre leur propre pays ou contre le ou les sports particuliers auxquels ils étaient personnellement attachés; toutes mesures pouvant le mieux servir les intérêts du mouvement olympique. Le comité se recrutait lui-même. On ne pouvait concevoir meilleur système pour assurer le succès du mouvement olympique.

Au début, à maintes reprises, marquant ainsi leur dévouement aux principes olympiques, ces membres organisèrent eux-mêmes les Comités nationaux olympiques dans leurs pays respectifs. Pendant cinquante ans, ces principes ont été scrupuleusement respectés, tels qu'ils avaient été établis par leur fondateur. Les membres du comité ont été choisis avec le plus grand soin, et leur loyalisme s'est toujours manifesté, en premier lieu, à l'égard du mouvement olympique lui-même. C'était l'homme qui comptait, non le pays d'où il venait. On ne pouvait en choisir plus de trois par pays, et ce qui importait, c'était le caractère de l'élu, *non le lieu de sa naissance.*

L'intérêt pour le mouvement olympique s'étant développé et répandu dans le monde entier, il devint parfois difficile de faire saisir la nécessité de cette méthode d'organisation. Certains pays, néophytes dans le mouvement, désiraient savoir pourquoi ils n'étaient pas représentés au comité. D'autres, à gouvernement démocratique ou républicain, insistaient pour désigner eux-mêmes leur représentant au comité. Certains même sont allés jusqu'à nommer un candidat et à déclarer au comité qu'ils n'en reconnaîtraient point d'autre. Parmi les plus anciens membres, il doit y en avoir qui se souviennent des efforts tentés par Hitler, et par d'autres, pour imposer leurs hommes au comité. Aux Etats-Unis, ainsi que dans d'autres pays, la méthode de constitution du comité fut déclarée surannée, non démocratique et inadmissible. Malgré la gratuité de ces griefs — (les Jeux olympiques ne tarderaient pas à perdre toute leur raison d'être s'ils étaient contrôlés par un comité composé de membres plus soucieux de défendre les intérêts de leur

propre pays que ceux du mouvement olympique lui-même) — leur nombre commença graduellement à produire un certain effet sur le comité qui, au cours de ces dernières années, a semblé, partiellement, du moins, perdre de vue la nécessité de se conformer strictement au principe fondamental établi par le Baron de Coubertin, à savoir que c'est l'homme et non le pays qui importe. J'ai la ferme conviction, qu'à moins de nous en tenir formellement à cette philosophie de base, nous courons au désastre.

Le soin apporté au choix des individus qui le composent a valu au C.I.O. des membres qui, quelles que fussent leur origine ou leur langue, appartenaient tous à un même type général d'hommes, qui ne tardaient pas à faire corps avec ce qu'on a si souvent appelé la « Famille olympique », ce groupe d'hommes dont la pensée et la réaction se révélaient pratiquement unanimes devant tous les problèmes importants. Or, dans toutes les questions fondamentales ou de principe concernant le mouvement olympique, le C.I.O. devait agir comme une unité.

Ce n'est que depuis la dernière guerre mondiale, qu'au sujet des membres du C.I.O., on a fait allusion à un « bloc européen », un « bloc latin », un « bloc de l'Est », un « bloc de l'hémisphère occidental », un « bloc de l'Empire britannique », etc. Sans doute, jusqu'à présent, tout cela n'a-t-il pas pris des proportions très inquiétantes, mais le seul fait que ces blocs aient été mentionnés indique que quelque chose ne tourne pas rond. *Il ne doit y avoir ni blocs, ni nationalismes dans le Comité international olympique.*

Aujourd'hui, plus de 80 pays sont dotés d'un Comité national olympique reconnu par le C.I.O., et chacun de ces pays souhaiterait avoir un membre au comité. En ce moment même, plus d'une douzaine d'entre eux ont demandé à y avoir un membre ou un membre supplémentaire, choisi parmi leurs citoyens respectifs. A vrai dire, il est difficile, pour une nation de l'Amérique du Sud, de comprendre pourquoi le C.I.O. compte parmi ses membres des ressortissants de pays voisins, mais non du sien. Il en est de même en Europe et dans d'autres secteurs du globe. Ce sentiment est parfois si fort que certains pays considèrent comme une insulte nationale le fait qu'ils n'ont pas de membre au C.I.O. et cela ne rend pas les choses plus faciles. Quoi qu'il en soit, si nous ne nous en tenons pas fermement aux principes si sagement établis par le Baron de Coubertin, et si le C.I.O. ne s'applique à demeurer une « Famille olympique » composée de membres entièrement libres de considérations d'ordre économique ou politique, le comité perdra son autorité, son pouvoir, son

influence et son utilité. D'autre part, nous ne pouvons avoir dans le mouvement une douzaine ou plus de pays mécontents. Où est la réponse ?

Autoriser les pays à choisir leurs représentants au comité ne manquerait pas de lui être fatal. Des considérations politiques y prendraient bientôt le pas sur les autres, et tout le bon travail de ces soixante dernières années serait anéanti. Pour l'efficacité du travail, il n'est pas souhaitable de beaucoup augmenter le nombre actuel des membres. Même si les quatre-vingt et quelques pays reconnus n'envoiaient qu'un seul membre, le comité serait déjà trop nombreux ; or nos présents statuts prévoient qu'il peut y avoir jusqu'à trois membres d'un même pays.

*Réd. :* Depuis que cette circulaire a été écrite, la session d'Athènes a pris la résolution suivante : « A l'avenir le C.I.O. sera représenté dans les différents pays par un à deux membres au maximum. Les pays ayant trois membres actuellement les conserveront, mais le troisième ne sera pas remplacé ».)

On a posé la question de la nécessité de sessions annuelles ; alléguant le temps qu'elles prennent et les dépenses qu'elles occasionnent aux membres. Il se peut que, certaines années, l'ordre du jour paraisse trop maigre pour justifier la convocation des membres, mais il ne faut point oublier que les sessions ont aussi une valeur morale par la philosophie olympique dont elles sont le porte-parole, dans le pays où elles se tiennent et dans le monde en général.

Au lieu de réunir si souvent le C.I.O. lui-même, on a suggéré de déléguer une plus grande partie du travail à la Commission exécutive, mais la règle veut que ce soit le C.I.O. qui lui confie ces tâches, et je doute fort que le C.I.O. renonce, en faveur de la commission, à une part importante de son autorité.

Quarante-deux sur soixante-dix de nos membres actuels, soit le 60%, ont été élus depuis la première réunion du C.I.O., après la guerre, en 1946, et certains d'entre eux n'ont assisté qu'à peu de réunions. C'est pour cette raison qu'à la session de Mexico, l'année dernière, j'ai recommandé qu'aucun nouveau membre ne soit élu avant que ce présent rapport n'ait pu être mis au point et étudié.

Je tiens à faire les recommandations suivantes :

1. Le C.I.O. doit choisir lui-même ses membres. Sans tenir compte des pressions exercées pour les faire reconnaître, il doit, s'en tenant fermement à ce principe fondamental, refuser de permettre que des membres lui soient imposés par un pays quelconque. Il est difficile ou même impossible à un homme de ne pas tenir compte du parrainage auquel il est redevable de son poste, et les membres du C.I.O. doivent être libres d'obligations ou de liens, de quelque nature qu'ils soient. Considérant que c'est un honneur que d'être membre du C.I.O.,

et considérant que cette charge est accordée à vie, le C.I.O. devrait, avant d'élire qui que ce soit, faire sur le candidat une très sérieuse et libre enquête. Les membres choisis devraient, de préférence, être des chefs dans leur propre pays, possédant une connaissance et une expérience approfondies du sport amateur, des hommes de caractère, jouissant du respect de leurs concitoyens, doués d'un entendement international et d'un esprit indépendant.

2. Tout en reconnaissant qu'il serait préférable de n'avoir des membres que d'un seul et même pays, pourvu qu'ils fussent qualifiés, plutôt que d'en accepter de non-qualifiés d'autres pays, j'ai la conviction qu'avec du temps et de la peine, nous finirons par trouver des membres qualifiés dans la plupart des nations participantes. Afin d'englober les plus vastes régions possible, je recommande qu'un membre seulement soit choisi par pays, excepté ceux dont les dimensions, la population, leur intérêt sportif et leur nombreuse participation aux Jeux semblent conseiller l'adjonction d'un membre supplémentaire.
3. Pour pouvoir travailler de façon efficace, le comité ne devrait compter que 75 à 80 membres, au plus, et l'examen attentif de la recommandation N° 2 montre que si celle-ci est adoptée, elle permettra amplement que le C.I.O. soit représenté dans tous les secteurs du monde.
4. Les membres devraient tous savoir le français ou l'anglais, langues officielles, et de préférence les deux.
5. La règle de présence devrait être strictement respectée, en toutes occasions, sauf pour des raisons valables et lorsque le pays compte plus d'un membre.
6. A l'avenir, on ne devrait choisir un membre que s'il habite le pays dont il est citoyen.
7. Aucun remplaçant ou substitut ne devrait être admis, ni aucun vote par procuration.
8. Les sessions du C.I.O. devraient être fermées aux profanes, sans exception aucune.
9. Des lettres-circulaires devraient être fréquemment adressées aux membres, afin qu'ils soient constamment informés.
10. Des sous-comités, chargés d'étudier les problèmes importants, devraient être désignés chaque fois que nécessité s'en ferait sentir.
11. Des procès-verbaux complets et détaillés des discussions et travaux devraient être tenus à chaque session. (Enregistrements sur bandes.)
12. Des communiqués écrits devraient être remis à la presse, chaque fois que cela serait jugé nécessaire ou utile.

13. Les modifications suivantes des statuts sont recommandées :

Règle 10. Avant de pouvoir être élu membre d'honneur, un membre doit avoir assisté à dix sessions au moins.

Règle 13. Cette commission est composée du président, du vice-président et de 5 membres (au lieu de 4).

Règle 19. Le quorum requis à une session du C.I.O. est de 25, non de 15.

Règle 20. ... si le nombre des réponses n'est pas inférieur à 35 (et non à 15).

Règle 21. En adjonction, stipuler que 25 membres, au moins, doivent avoir voté favorablement.

(*Réd. : Toutes les propositions qui précèdent — chiffre 1 à 13 — ont été adoptées à la session d'Athènes en mai 1954.*)

14. Ci-après se trouvent les tables suivantes :

A) Liste des pays ayant participé aux Jeux olympiques depuis 1896.

B) Nationalité des membres du C.I.O.

C) Résumé.

#### TABLE « A »

Liste des pays ayant participé aux Jeux olympiques depuis 1896 :

Afghanistan	Danemark	Italie	Portugal
Allemagne	Egypte	Jamaïque	Rhodésie
Argentine	Equateur	Japon	Roumanie
Australie	Espagne	(Lettonie)	Russie (U.R.S.S.)
Autriche	(Estonie)	Liban	Salvador
Bahama	Finlande	Liechtenstein	Sarre
Belgique	France	(Lituanie)	Singapour
Bermudes	Grande-Bretagne	Luxembourg	Sud-Afrique
Bolivie	Grèce	Malte	Suède
Brésil	Guatemala	Mexique	Suisse
Bulgarie	Guinée brit.	Monaco	Syrie
Canada	Haïti	Nigeria	Tchécoslovaquie
Ceylan	Hollande	Norvège	(Slov. et Bohême)
Chili	Hong-Kong	N.-Zélande	Thailand
Chine	Hongrie	Pakistan	Trinité
Colombie	Indes	(Palestine)	Turquie
Corée	Indonésie	Panama	Uruguay
Costa-Rica	Irak	Paraguay	U.S.A.
Cote-d'Or	Iran	Pérou	Venezuela
Cuba	Irlande	Philippines	Viet-Nam
Curaçao	Islande	Pologne	Yougoslavie
(Indes néerl.)	Israël	Porto-Rico	

#### TABLE « B »

Les membres du Comité international olympique sont issus des pays suivants :

6 d'Argentine	4 de Finlande	5 de Norvège
5 d'Australie	11 de France	1 du Pakistan
6 d'Autriche	13 d'Allemagne	2 de Perse
6 de Belgique	6 de Grèce	2 du Pérou
4 du Brésil	14 de Grande-Bretagne	1 des Philippines
4 de Bulgarie	4 de Hollande	4 de Pologne
5 du Canada	5 de Hongrie	3 du Portugal
1 de l'Amérique Centr.	1 d'Islande	2 de Roumanie
1 du Guatemala	3 des Indes	6 de Russie
1 du Panama	2 d'Irlande	2 d'U.R.S.S.
5 du Chili	12 d'Italie	4 d'Afrique du Sud
3 de Chine	8 du Japon	8 d'Espagne
1 de Colombie	1 de Lettonie	5 de Suède
3 de Cuba	1 du Lebanon (Palest.)	3 de Suisse
2 de Tchécoslovaquie	1 du Liechtenstein	3 de Turquie
5 du Danemark	2 du Luxembourg	2 d'Uruguay
1 de l'Equateur	6 du Mexique	15 des Etats-Unis
2 d'Egypte	2 de Monaco	1 du Venezuela
2 d'Estonie	6 de Nouv.-Zélande	3 de Yougoslavie

soit 237 membres de 56 pays différents

TABLE « C »

R É S U M É

	Nations ayant participé	Nations ayant participé en 1952	Nations ayant des membres	Nations ayant eu des membres	Total des membres actuels
EUROPE	33	29	26	30	39
AMÉRIQUE	26	18	11	15	16
ASIE	19	16	6	7	10
AFRIQUE	5	4	2	2	2
AUSTRALIE	2	2	2	2	3
	* 85	69	47	56	70

\* 4 nations n'existant pas actuellement.  
 \* 4 nations no longer in existence.  
 \* 4 países que actualmente no existen.

## THE MEMBERS OF THE I.O.C.

(Circular-letter to members of the I.O.C. from Avery Brundage, President International Olympic Committee, January, 1954.)

The one thing, perhaps, that has contributed most to the success of the Olympic Movement is the manner in which the International Olympic Committee, which is in charge of the Movement, was constituted by its farsighted founder, Baron de Coubertin. The members of the original committee were chosen personally by him. They were selected for their devotion to the Olympic Movement, and they were considered ambassadors from the Committee to their countries. They were generally independent and had no political connections. They were chosen because their viewpoint was an international one, and because they were free from economic and political pressure. They could be counted on to support whatever was for the interest of the Olympic Movement even against their own country or the particular sport or sports in which they had a personal interest. The Committee was made self-perpetuating. No system could have been devised that would better insure the success of the Olympic Movement.

At the beginning, in many cases, these members then organized the National Olympic Committee in their countries, thus establishing fidelity to Olympic principles. For fifty years there was no deviation from these principles laid down by the founder. Members of the Committee were very carefully selected and their first loyalty was always to the Olympic Movement itself. It was the man and not the country he came from that counted. No more than three could be selected from the same country and the important thing was the character of the individual and *not the land of his birth*.

It was difficult at times to explain the necessity for this method of organization as interest in the Olympic Movement grew and spread around the world. Countries

new to the Movement wanted to know why they were not represented on the Committee. Nations with a democratic or republican form of government insisted that they should select their representative on the Committee. Sometimes they have gone so far as to name a certain individual and tell the Committee they would recognize no other. Some of older members will remember the efforts of Hitler and others to place their men on the Committee. In the United States, and in other countries, the method of constitution of the Committee was denounced as being archaic, non-democratic and objectionable. Ignoring the fact that all these complaints were unwarranted (the Olympic Games soon lose all their purpose if they were controlled by a committee composed of members striving to advance the interests of their own countries instead of the Olympic Movement itself), their number gradually began to have some effect on the Committee which, in the last few years has seemed at least partially to lose sight of the necessity of conforming strictly to the fundamental principle established by Baron de Coubertin, that it is the man and not the country that is important. My firm conviction is that, unless we adhere firmly to this basic philosophy we are courting disaster.

The care exercised in the selection of the individuals who composed the I.O.C. produced members who, no matter where they came from or what their language, were of the same general type and they were soon welded into what has so often been called the « Olympic Family », a group of men that thought and acted practically unanimously on all important subjects. And on all basic or fundamental questions concerning the Olympic Movement the I.O.C. should act as a unit.